

tes. Parmi ces croyans se trouvoit la comtesse Valenti qui vient de mourir, & qui a institué les Jésuites ses héritiers, en cas qu'ils soient rétablis d'ici à 6 ans (a). Dans le cas contraire elle laisse ses biens, qui sont considérables, à des maisons religieuses.

TURIN, (le 9 Octobre). Nous apprenons d'Aouste, qu'en exécution du décret de la Convention-Nationale, on a employé dans toute la Savoie la plus grande violence pour la levée en masse. Les troupes royales, qui continuoient d'avancer dans ce duché, ont été assaillies tout-à-coup de tous côtés par des forces infiniment supérieures; & ont dû faire front à toutes les attaques de l'ennemi : ce qu'elles ont effectué avec le plus grand courage. Les engagements ont été très-vifs de part & d'autre; la perte des ennemis a été beaucoup plus

(a) Si on s'en tient à l'opinion de Fra-Paolo, ces dispositions d'une dame Romaine décelent autant d'attachement au St. Siege & à la Religion catholique, qu'à la défunte société. Car ce fameux apostat, sous l'habit de Servite, croyoit que ces deux choses tenoient étroitement ensemble. „ Il n'y a „ rien de plus important (dit-il dans une Lettre „ du 5 Juillet 1611) que de ruiner le crédit des „ Jésuites. En les ruinant, on ruine Rome; & si „ Rome est perdue, la Religion se reformera d'elle „ même „. Quel aveu pour les Jésuites & pour Rome! Courayer, dans la *Vie de Fra-Paolo*, qui se trouve à la tête de la prétendue *Histoire du Concile de Trente*; a transcrit ce passage de la Lettre de Fra-Paolo, ne prévoyant sans doute pas quelles réflexions il feroit naître un jour.